

Syndicat mixte du bassin versant de la Brèche
Séance du 10 octobre 2019
PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF, LE DIX OCTOBRE A DIX-HUIT HEURES TRENTE, les membres du Conseil syndical du Syndicat mixte du bassin versant de la Brèche, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, dans les locaux de la mairie de Montreuil sur Brèche, rue de l'église à Montreuil sur Brèche (Oise).

Membres titulaires présents : Messieurs Jean-Paul BALTZ, Jean-Michel DARSONVILLE, Olivier DE BEULE, Jean-Jacques DEGOUY, Dominique DELION, Bernard DUBOUIL, Olivier FERREIRA, Jean-Pierre GOURDOU, Patrick GUIBON, Francis MENU, Jean-Philippe VICHARD.

Membres titulaires absents : Madame Maïté BIASON, Messieurs Jean-François CROISILLE, Jean-Pierre DESCAUCHEREUX, Frans DESMEDT, Philippe LADAM (Pouvoir à Olivier FERREIRA), Daniel MASSE, Roger MENN, Franck MINE (Pouvoir à Jean-Jacques DEGOUY), Lionel OLLIVIER, Christophe YSSEMBOURG

Monsieur DEGOUY est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mai 2019
2. Validation du CTEC Brèche
3. Mise en place d'une convention avec les communes de Bailleval, Breuil le Sec, Breuil le Vert, Liancourt et Rantigny en vue du portage de l'étude zones humides sur le territoire de ces 5 communes
4. Mise en place des titres-restaurant
5. Demandes de subvention à l'Agence de l'eau Seine-Normandie et au Conseil Départemental de l'Oise

DEL 10-10-2019/1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mai 2019

Le conseil syndical, après délibération, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du 23 mai 2019.

DEL 10-10-2019/2 – Validation du CTEC Brèche

Vu le 11^{ème} programme de l'Agence de l'eau Seine-Normandie,
Vu la délibération n° 18-45 du conseil d'administration de l'Agence de l'eau Seine-Normandie en date du 20 novembre 2018 approuvant le contrat de territoire eau et climat (CTEC) type,
Vu la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie approuvée par le comité de bassin le 8 décembre 2016,
Vu le projet de CTEC,

Considérant que ce contrat permet d'obtenir de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, dans certaines conditions, une meilleure prise en compte des projets,

Le conseil syndical, après délibération, à l'unanimité,

- Approuve le projet de CTEC tel que présenté en annexe,
- Autorise le Président à signer le contrat et tous documents et conventions en découlant,
- Autorise le Président à signer la charte d'engagement à la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie.

DEL 10-10-2019/3 – Mise en place d'une convention avec les communes de Bailleval, Breuil le Sec, Breuil le Vert, Liancourt et Rantigny en vue du portage de l'étude zones humides sur le territoire de ces 5 communes

Syndicat mixte du bassin versant de la Brèche
Séance du 10 octobre 2019
PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL

Au Contrat de Territoire Eau et Climat est inscrite la réalisation d'études sur les zones humides des communes de Breuil le Vert, Breuil le Sec, Bailleval, Rantigny et Liancourt notamment. Du fait de leur proximité, il est apparu plus cohérent de grouper ces études en un seul projet, ce qui permettra d'avoir le même prestataire sur l'ensemble du secteur et probablement, de diminuer les coûts. Il est proposé que le SMBVB porte cette étude, après signature d'une convention avec les communes assurant un remboursement de la part non subventionnée au syndicat.

Vu la convention proposée

Le conseil syndical, après délibération, **à l'unanimité**,

- Autorise le Président à signer la convention,
- Donne tout pouvoir au Président pour l'exécution de cette décision.

M. Guibon informe le conseil que sa commune sera aussi maître d'ouvrage d'une étude de ce type et indique que la communauté de communes Oise Picarde souhaiterait l'aider financièrement.

M. Ferreira lui répond qu'une participation sous forme d'un fonds de concours est possible, limitée à 50% du reste à charge.

DEL 10-10-2019/4 – Mise en place des titres restaurant

Le SMBVB souhaite mettre en place des titres-restaurant au bénéfice de ses agents.

Le conseil syndical, après délibération, **à l'unanimité**,

- Approuve la mise en place du dispositif des titres-restaurant,
- Fixe la valeur faciale du titre-restaurant à 8€,
- Fixe la participation du SMBVB à 50% de la valeur du titre,
- Donne tout pouvoir au Président pour l'exécution de cette décision.

M. Gourdou précise que le nombre de tickets restaurant doit être plafonné au nombre de jours de présence effective au syndicat.

M. Menvielle lui répond que c'est une des raisons pour lesquelles il n'est prévu que 10 tickets par mois. Ce nombre permet d'être sous le plafond, sauf cas exceptionnel.

M. Gourdou indique également que dans sa commune, il a travaillé sur la mise en place d'une mutuelle et une adhésion au COS.

M. Menvielle précise que la mutuelle a bien été envisagée, mais que le syndicat ne peut pas imposer une mutuelle spécifique. Chaque agent souhaitant garder la sienne, la proposition n'a pas été poussée plus loin. Pour le CNAS, le coût est d'environ 200€ par agent ce qui est apparu élevé au regard des prestations proposées, très générales et pas forcément adaptées.

M. Delion et M. Gourdou répondent que les offres du COS sont moins onéreuses et mieux adaptées.

DEL 10-10-2019/5 – Demandes de subvention – travaux 2020

Le conseil syndical, après délibération, **à l'unanimité**,

- Sollicite l'aide de l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour le financement de la tranche de travaux prévue au PPRE en 2020 aux taux les meilleurs,
- Sollicite l'aide du Conseil Départemental de l'Oise pour le financement de la tranche de travaux prévue au PPRE en 2020 aux taux les meilleurs,
- Donne tout pouvoir au Président pour l'exécution de cette décision.

DEL 10-10-2019/6 – Demandes de subvention – postes 2020 et 2021

Syndicat mixte du bassin versant de la Brèche
Séance du 10 octobre 2019
PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL

Les 4 postes à temps plein au sein du SMBVB (SAGE, rivière, zones humides) sont financés par l'Agence de l'eau Seine-Normandie. Ce financement se poursuivra sur la période 2020-2024. Il est donc proposé au conseil syndical de solliciter l'aide de l'Agence pour les 4 postes. Les taux de subvention sont de 50% pour l'animation du SAGE et 80% pour les animations rivières et zones humides, 8 000€ par poste étant également versés au titre du fonctionnement (soit 32 000€ pour le SMBVB).

Le conseil syndical, après délibération, **à l'unanimité**,

- Sollicite l'aide de l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour le financement des 2 postes de techniciens rivières pour les années 2020 et 2021,
- Sollicite l'aide de l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour le financement du poste de technicien zones humides pour les années 2020 et 2021,
- Sollicite l'aide de l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour le financement du poste d'animateur SAGE pour les années 2020 et 2021,
- Donne tout pouvoir au Président pour l'exécution de cette décision.

Après les points à l'ordre du jour, M. Ferreira annonce au conseil que la commune de St Just en Chaussée a sollicité le syndicat pour une érosion de berges sur l'Arré. Le syndicat a répondu qu'à l'heure actuelle, il ne pouvait participer financièrement à d'éventuels travaux mais pouvait accompagner techniquement la commune.

M. Dubouil indique que cette réponse pose un problème de fond sur le fonctionnement du syndicat, en particulier en cas de problèmes imprévus sur des berges communales.

L'ensemble du conseil comprend le problème mais valide le fait qu'une équité entre communes est nécessaire, et qu'il est compliqué pour le syndicat d'intervenir. Il pourrait être utile de provisionner à l'avenir une réserve d'argent pour la réalisation de travaux d'urgence.

M. Menvielle présente des photos de la problématique rencontrée et indique la solution proposée par le syndicat, en précisant que cette solution ne sera pas facilement subventionnable par l'Agence de l'eau Seine-Normandie et qu'elle est probablement soumise à une procédure d'autorisation au titre de la loi sur l'eau.

M. Ferreira propose que le syndicat organise une réunion avec la police de l'eau et l'Agence de l'eau sur ce sujet, afin de bien identifier les maîtrises d'ouvrage envisageables et les possibilités de financement.

Annexes consultables sur demande

La séance est levée à 19h50

Fait à Clermont, le 16 octobre 2019

Le secrétaire de séance,

Jean-Jacques DEGOUY



Le Président de séance,

Olivier FERREIRA



